

**De :** [Organisation régionale de formation des Administrations publiques](#)  
**Cc :** [Del Giudice Noémie](#); [Roulet Romaine - SRHE](#); [Iseli Léa](#); [Stubi Laetitia](#)  
**Objet :** Newsletter n° 10 / Mandat de transfert / Guide des étapes  
**Date :** jeudi, 11 avril 2024 09:59:10  
**Pièces jointes :** [image001.jpg](#)  
[image003.png](#)  
[Mémento\\_Mandat de transfert.pdf](#)  
[Modèle structure Mandat de transfert.pdf](#)  
[Déroulement des étapes ORFO 2023.pdf](#)  
[image002.png](#)

---

## Newsletter n°10

Chères formatrices, chers formateurs,

Cette 10<sup>ème</sup> Newsletter est conçue pour faciliter votre accompagnement en tant que formateurs-trices, ainsi que celui de vos apprenti-e-s.

### Mandat de transfert

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons élaboré **deux nouveaux documents d'aide**, destinés à vos apprenti-e-s, en complément de celui proposé par l'OVAP. Vous trouverez donc ci-joint :

- Un mémento complet sur le contenu et la mise en forme du mandat de transfert reprenant l'ensemble de la matière à traiter
- Un modèle, plus visuel quant à la structure du mandat de transfert

Ces deux documents seront prochainement publiés sur notre site internet, sur l'onglet [« Mandats de transfert »](#).

Nous vous encourageons vivement à consulter ces ressources, car elles vous permettront d'apporter un soutien efficace à vos apprenti-e-s lors de cette première expérience.

**IMPORTANT :** suite à des problèmes techniques que rencontre l'OVAP, **les apprenti-e-s ne pourront pas déposer leur dossier sur l'extranet**. Par conséquent, les **dossiers devront être envoyés par mail au secrétariat de l'ORF-NE !**

### Guide du déroulement des étapes de la première année d'apprentissage

Conformément à vos demandes lors des cafés-formateurs en février dernier, nous avons le plaisir de vous transmettre un document détaillant [le déroulement des étapes de la première année](#) de formation des apprenti-e-s sous l'ORFO 2023.

Ce guide vous aidera à visualiser les étapes à entreprendre au cours de l'année, avec une suggestion de répartition du nombre de mandats pratiques à effectuer pendant les semestres 1 et 2. Néanmoins, cette proposition reste facultative, et vous pouvez ajuster la planification des mandats pratiques selon les besoins de votre entité.

Nous espérons que ce guide pourra vous être utile durant ce deuxième semestre.

Tout en restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous adressons, chères formatrices, chers formateurs, nos salutations les meilleures.

## Secrétariat



---

c/o SRHE – Etat de Neuchâtel  
Formation et développement du personnel  
Rue du Chasselas 1  
2034 Peseux  
T +41 32 889 64 50  
[www.ne.ch/orf-ne](http://www.ne.ch/orf-ne)